



Retirer le nom du père sans son accord

Par **lensois62**, le **12/08/2015** à **11:54**

Bonjour, j'ai deux enfants de 12 et 15 ans avec mon ancienne compagne, qui portent bien surnom, pour qui je verse une pension alimentaire et aujourd'hui elle m'annonce qu'elle veut retirer mon nom au enfants pour mettre le sien! sans mon accord bien sûr.. Je suis très inquiet, peut-elle faire ça?

Par **amajuris**, le **12/08/2015** à **13:37**

bonjour, on ne change pas le nom de famille d'un enfant en fonction du désir d'un parent. en principe on ne peut pas changer de nom de famille à moins que cela fasse suite à une modification de filiation. vous pouvez consulter ce lien: <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1656.xhtml> salutations

Par **jibi7**, le **12/08/2015** à **14:06**

Hello lensois
En dehors des liens génétiques remis en cause, des raisons graves pourront amener un juge à accéder à sa demande : si vous aviez fait l'objet de condamnations, que le nom puisse être lourd à porter (par ex landru!)..mais cela sera apprécié par un juge.
Vu leur âge je ne vois pas comment on ne pourrait pas demander leur avis à vos enfants.
Si vous avez des liens autres que de payer une pension avec eux il faut aussi leur en parler.
S'ils ont des grands parents ils peuvent aussi avoir un avis à partager...
il n'y a pas que le droit ..dans l'histoire du nom!

Par **lensois62**, le **12/08/2015** à **17:13**

Merci pour vos réponses, mon ancienne compagne fait en sorte que je ne les voient presque plus, il n'y à pas eu de problèmes ou de dispute, elle essaye par tout les moyens de me faire du mal et se sert de nos enfants. Elle veut entamer cette démarche, je ne comprend pas mais je ne la laisserai pas faire... Merci beaucoup